

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 27 octobre 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TREA2225771S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 17 janvier 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est mentionnées dans la décision du 17 janvier 2022 susvisée, à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général de l'Etat, jusqu'au 14 novembre 2022 inclus ;

Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 15 novembre 2022.

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 17 janvier 2022 susvisée, à :

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Yves Pieri, attaché principal d'administration de l'État ;

M. Gilles Raymond, attaché principal d'administration de l'État ;

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Joëlle Pelous, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jérôme Pirel technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Sophie Nercessian, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Didier Gallard, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Éric Lallis, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Thierry Le Verrier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Claire Cucchiarini, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Guilhem Renier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Christophe Spitéri, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Corse mentionnées à l'article 6 de la décision du 17 janvier 2022 susvisée, à :

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Marie-Joseph Brescia, attachée principale d'administration de l'État ;

Mme Laetitia Bertrand, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Côte d'Azur mentionnées à l'article 6 de la décision du 17 janvier 2022 susvisée, à :

M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Véronique Iamann, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, à :

M. Jean-Yves Baudet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Franck Bourgine, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Christophe Bruni-Yahia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Philippe Durgeat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Véronique Iamann, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Yves Pieri, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Gilles Raymond, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Pascale Verain, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 7

La décision du 28 juin 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 27 octobre 2022.

P. CIPRIANI